

L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE D'UN IMMEUBLE : LOI, RÈGLE ET FONCTIONNEMENT

jeu 29/11/2018 - 09:00

Source *Baticopro.com*

Pour des raisons de sécurité, il est relativement important de s'assurer du respect des normes de l'installation électrique d'un immeuble en copropriété et plus particulièrement lorsque le bâtiment a plus de 15 ans. Voici plus d'informations sur l'installation électrique d'un immeuble : loi, règle et fonctionnement et la rénovation de colonnes montantes des parties communes.

L'installation électrique d'un immeuble

Pour des raisons de sécurité et de respect des réglementations en vigueur, l'ensemble des installations électriques d'un immeuble doivent être équipées d'un **disjoncteur**. Celui-ci doit être placé au niveau de chaque logement. De plus, une **prise de terre** doit être prévue afin que les éventuelles fuites de courant puissent être évacuées par le sol.

L'installation électrique d'un immeuble doit également se composer :

- d'un tableau de répartition disposant :
 - de disjoncteurs divisionnaires ;
 - ou de coupe-circuits.
- de gaines protégeant les raccordements électriques ;

- d'un délesteur ou d'un contacteur ;
- d'un compteur électrique ;
- de conducteurs fiables et en bon état ;
- d'un tableau électrique.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

